FORMULE CFS-27(F)

COUR DU BANC DU ROI		COUR PROVINCIALE
(DIVISION DE LA FAMILLE)	OU	(DIVISION DE LA FAMILLE)
CENTRE DE _____		DE _____

MONSIEUR (MADAME) LE (LA) JUGE)
) Le .
)

DANS L'AFFAIRE DE : la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* – article 38 ou 40

ET DANS L'AFFAIRE DE : , enfant(e),

né(e) le _____.

ENTRE :

requérant(e),

- et -

intimé(e)(s).

O R D O N N A N C E

À LA SUITE DE la requête de ;

APRÈS remise d'un préavis à
;

EN présence de
;

APRÈS avoir lu les conclusions et les documents déposés à l'appui de la présente requête;

APRÈS audition de la preuve présentée,

LA COUR ORDONNE :

(Date) (Juge ou auxiliaire de la justice)

Note : Le libellé peut être adapté s'il y a plus d'un enfant.

R.M. 76/2000